



## RESULTATS DES ATELIERS<sup>1</sup>

### Intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement

Présentés par les participants à la Conférence de Paris sur la biodiversité dans la coopération européenne au développement, 19-21 Septembre 2006

## Des engagements à l'action

Les participants ont approuvé les conclusions de l'Evaluation des Ecosystèmes pour le Millénaire<sup>2</sup>, en particulier le fait que les services écosystémiques sont en déclin, mettant en danger le développement durable et les moyens de subsistance des pauvres.

En avril 2006<sup>3</sup>, les ministres du développement et de l'environnement de l'OCDE ont adhéré à l'idée que l'éradication de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement étaient étroitement liées à la bonne gestion de l'environnement aux niveaux local, national et global.

L'Union Européenne fournit d'ores et déjà plus de la moitié de l'aide mondiale au développement et a fait des efforts considérables pour soutenir les actions en faveur de la biodiversité, en proposant l'intégration de cette question dans différents secteurs. L'indication la plus récente de l'engagement de la Commission Européenne à améliorer l'intégration de la biodiversité dans la coopération européenne au développement se trouve dans la Communication « Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà<sup>4</sup> ».

En outre, le Consensus Européen sur le Développement de 2006 a souligné que la Commission Européenne soutiendrait les efforts entrepris par ses pays partenaires pour incorporer les considérations environnementales dans les questions de développement, et les aiderait à accroître leurs capacités à mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement.

En conséquence, les participants ont identifié une série de défis et d'activités pour une action commune visant à intégrer la biodiversité dans la coopération européenne au développement<sup>5</sup> :

### Défi n°1 : Intégration

La coopération européenne avec les pays partenaires joue un rôle clé dans l'atteinte des objectifs de développement et de durabilité de l'environnement. Les efforts pour améliorer l'intégration de l'environnement et du développement devraient viser à renforcer les politiques et les institutions qui appuient la réduction de la pauvreté rurale.

#### Les participants encouragent la Commission Européenne et les Etats membres à soutenir leurs pays partenaires pour :

- Promouvoir un développement rural durable utilisant la biodiversité comme un atout pour la réduction de la pauvreté rurale, minimisant ainsi les risques et améliorant la sécurité alimentaire, la nutrition et la santé ;
- Développer et soutenir le recours à des mécanismes de financement innovants pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et la réduction de la pauvreté, tels que : paiement des services écosystémiques, fonds fiduciaires environnementaux, taxes, réformes fiscales environnementales, échanges « dette contre nature », marchés du carbone et projets pilotes pour éviter la déforestation ;

<sup>1</sup> Traduction non officielle.

<sup>2</sup> Millennium Ecosystem Assessment, 2005.

<sup>3</sup> Cadre pour une action commune autour d'objectifs partagés.

<sup>4</sup> COM(2006)216 - Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au-delà - Préserver les services écosystémiques pour le bien-être humain.

<sup>5</sup> Les actes de la conférence fournissent d'autres recommandations qui, dans l'idéal, devraient être lues en complément du Message de Paris et de son annexe : [www.countdown2010.net/paris2006](http://www.countdown2010.net/paris2006)

- Développer les capacités à évaluer les services écosystémiques et leur pertinence dans les plans et politiques nationaux ;
- Améliorer et/ou développer des indicateurs d'état et de tendance concernant l'environnement et son intégration, afin de renseigner et de suivre les politiques, stratégies et plans nationaux ;
- Renforcer la société civile, en particulier les communautés locales et les peuples indigènes, de façon à construire la demande sociale domestique nécessaire à l'intégration de l'environnement et du développement ;
- Développer des systèmes de gestion des connaissances pour améliorer les mécanismes de prise de décision afin d'échanger les expertises et expériences entre pays, dans les langues locales ;
- Favoriser un large engagement politique en faveur de l'intégration de la biodiversité dans les programmes de développement nationaux, entre autres par la prise en compte des préoccupations environnementales dans les dialogues sur les politiques ;
- Promouvoir les efforts au sein du système des Nations Unies et des institutions financières internationales pour intégrer la biodiversité dans les planifications nationales ;
- Intégrer les questions environnementales dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et les instruments de politique macroéconomique, comme les Documents Stratégiques de Réduction de la Pauvreté et les stratégies sectorielles, et suivre les progrès réalisés dans la traduction des politiques en actions.

## **Défi n°2 : Gouvernance**

Des systèmes de gouvernance équitables, transparents et efficaces sont essentiels aussi bien à la réduction de la pauvreté qu'à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La gouvernance opère à de nombreux niveaux, de l'international au local. Il est particulièrement important de renforcer les pouvoirs des populations les plus démunies, des communautés locales et des peuples indigènes afin qu'ils contrôlent les ressources naturelles et les biens environnementaux.

Les gouvernements ne peuvent ni ne doivent décider seuls du cadre de gouvernance. Une frange plus large de la société devrait participer à la gouvernance pour assurer un partage équitable des coûts et bénéfices.

### **Les participants encouragent la Commission Européenne et les Etats Membres à :**

- Incorporer des mesures efficaces dans les Documents de Stratégie par Pays et les politiques sectorielles pour renforcer les politiques et les institutions qui soutiennent la reconnaissance formelle des droits des populations rurales à gérer les ressources naturelles et à en bénéficier ;
- Rechercher systématiquement des contributions et des opinions venant de la société civile, en particulier des pauvres et des peuples indigènes, de même que les points de vue gouvernementaux, dans la détermination des priorités des programmes d'aide au niveau des pays.
- Appliquer des normes exigeantes en matière de transparence et de communication sur l'aide au développement et les autres flux financiers étatiques à destination des pays en développement (ex : assurance-crédit à l'exportation), y compris ceux qui ont un impact sur les modes de subsistance dépendant des ressources naturelles, et sur la biodiversité.
- Travailler avec les gouvernements nationaux pour stimuler la mise en place de plateformes multi-acteurs, et les soutenir.
- Donner la priorité aux investissements qui renforcent la société civile ;
- Assister les pays partenaires dans la mise en place et en œuvre de cadres réglementaires solides et équitables qui appuieront la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

### **Défi n°3 : Instruments et cohérence des politiques**

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) vise à mieux intégrer l'environnement dans le développement grâce aux évaluations environnementales stratégiques aux niveaux sectoriels et nationaux. Mais l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques de développement reste à accomplir. Appuyer avec succès le développement durable dans les pays en développement aura des conséquences positives directes sur certaines préoccupations domestiques clés de l'UE, telles que les migrations et la sécurité. L'UE a par conséquent besoin de travailler à une plus grande cohérence dans ces domaines.

Par ailleurs, on dispose d'un certain nombre de mécanismes de financement innovants (paiement des services écosystémiques, mise en place de fonds fiduciaires environnementaux, échanges « dette contre nature », échanges de permis d'émission de carbone, outils fiscaux, etc.) qui, s'ils sont utilisés efficacement, devraient assurer un financement plus durable de la conservation de la biodiversité et du développement durable.

#### **Les participants encouragent la Commission Européenne et les Etats membres à :**

- Utiliser pleinement les opportunités offertes par des instruments tels que l'appui budgétaire, l'approche sectorielle, etc., pour faire progresser l'intégration des préoccupations environnementales dans le développement, y compris par le dialogue politique de haut niveau ;
- Encourager l'utilisation systématique des évaluations environnementales stratégiques et des instruments similaires afin d'intégrer la biodiversité dans les plans sectoriels, d'identifier et d'atténuer les impacts négatifs potentiels des autres secteurs (agriculture, pêche, tourisme, transport et infrastructures), ainsi que dans les accords de partenariat commerciaux et économiques ;
- Améliorer la cohérence entre les politiques de l'UE et les accords de partenariat économique en relation avec l'environnement et le développement, le commerce, l'agriculture, la pêche, le tourisme, le transport et les infrastructures ;
- Prendre l'initiative et apporter les moyens nécessaires pour aider les pays partenaires à créer un contexte favorable dans lequel les entreprises soucieuses de durabilité peuvent être des partenaires efficaces dans la mise en œuvre de la conservation et du développement ;
- Investir une partie de l'aide au développement dans un fond pour chaque pays, dont la société civile et les gouvernements pourraient se servir pour mobiliser des financements supplémentaires pour la conservation et le développement durable de la part du secteur privé et d'autres institutions ;
- Appuyer le développement et la mise en œuvre de mécanismes de financement innovants pour atteindre les objectifs environnementaux et de réduction de la pauvreté, par exemple :
  - Mobilisation de financements du secteur privé grâce à des fonds complémentaires ;
  - Instruments de marché ;
  - Fonds fiduciaires pour le financement de long terme ;
  - Taxes sur le tourisme international et les transports ;
- Investir de façon significative dans un système global d'aires protégées supports de vie et de valeurs culturelles et spirituelles ;
- Etablir des principes et des mécanismes de contrôle contraignants pour assurer l'origine légale et durable des ressources forestières et océaniques mises sur le marché ;
- Envisager la mise en place, aux niveaux régionaux et nationaux, de programmes de développement des capacités et d'appui institutionnel qui répondent aux besoins des gouvernements partenaires et de la société civile ;
- Soutenir le développement des connaissances et la recherche participative, en particulier pour l'amélioration de la productivité dans les systèmes agricoles grâce à une meilleure utilisation de la biodiversité ;

- Agir sur la demande des consommateurs, en particulier par voie législative, pour réduire l'empreinte écologique du commerce et de la consommation européenne sur les ressources forestières et océaniques de la planète ;
- Améliorer les capacités environnementales de la Commission Européenne et des agences de coopération bilatérale ;
- Soutenir le développement et la mise en œuvre d'approches et d'outils pour l'intégration efficace de l'environnement et du développement dans la planification du développement national, par exemple à travers :
  - L'utilisation systématique des évaluations environnementales stratégiques comme un élément clé de la distribution de l'aide ;
  - Un cadre commun d'indicateurs, à la fois pour les pays donateurs et bénéficiaires ;
  - L'amélioration des données collectées par les enquêtes de budget des ménages pour appréhender la valeur de l'utilisation agricole ou non de la biodiversité, de façon à renseigner les cycles de planification économique au niveau national ;
  - Le développement et l'utilisation des outils d'évaluation de la biodiversité du niveau communautaire au niveau macroéconomique ;
- Simplifier les règles et procédures administratives des donateurs pour les communautés et la société civile, afin d'encourager des projets qui intègrent l'environnement et le développement sur le terrain aussi bien qu'au niveau politique ;
- Au niveau international, travailler avec les pays partenaires à une réforme de la gouvernance globale et des règles internationales et bilatérales du commerce, ainsi qu'au renforcement du PNUE, des AME et de leurs mécanismes de mise en œuvre.

#### **Défi n°4 : Reconnaissance de la biodiversité dans les Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM)**

Tout en se basant sur l'esprit du Forum PTOM-UE de 2006 à Nuuk (Groenland), reconnaissant l'importance globale de leur biodiversité et prenant en considération la responsabilité particulière de l'UE pour ses PTOM et Régions Ultra-Périphériques (RUP) :

##### **Les participants encouragent la Commission Européenne et les Etats membres à :**

- Développer un cadre cohérent pour l'environnement dans les PTOM visant, entre autres, à la gestion durable des zones importantes de biodiversité, et encourager les efforts conjoints avec les Régions Ultrapériphériques dans la mesure où elles sont les entités avec les enjeux les plus similaires au sein de l'Union Européenne ;
- S'assurer que des financements adéquats sont attribués aux questions environnementales et de biodiversité dans les PTOM, y compris grâce à un fonds de petites subventions et à un accès plus aisé des organismes locaux et des ONG aux programmes européens, en coordination avec les autorités locales ;
- Développer des programmes de recherche conjoints sur la biodiversité des PTOM et des RUP, renforçant également les efforts communs avec les pays partenaires régionaux ;
- Renforcer les positions à la fois des PTOM et de l'UE dans le débat international sur le changement climatique, en utilisant le réseau mondial varié de PTOM et de RUP pour évaluer les interactions entre les écosystèmes, le changement climatique et les communautés locales.

## **La voie à suivre**

Les participants ont appelé les futures présidences de l'UE en 2007 (Allemagne et Portugal) et en 2008 (Slovénie et France) à promouvoir la mise en œuvre des recommandations contenues dans ce message.